



MUNICIPALITÉ DE
Lac-Tremblant-Nord

Séance ordinaire du conseil
Samedi le 8 octobre 2016

10h00

PROJET D'ORDRE DU JOUR

MISE EN GARDE : Il n'y a aucune obligation pour le conseil de débattre des sujets énumérés sur ce projet d'ordre du jour. Ce projet étant sujet à modification avant le début la séance. Un, ou plusieurs sujets pourraient en être retirés et d'autres pourraient y être ajoutés.

1. Constatation du quorum et légalité de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance (limitée à un maximum de 15 minutes)
4. Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 septembre 2016.
5. Ratification des paiements exécutés pendant la période du 1^{er} août au 30 septembre 2016.
6. Rapport du maire concernant les activités du conseil des Maires de la MRC des Laurentides
7. Rapport du maire concernant les activités du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant.
8. Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance du conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant.
9. Avis de motion : *Aucun*
10. Adoption de règlement :
 - 10.1. Règlement 2016-01 modifiant le règlement 2013-6 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.
11. Projets de résolution :
 - 11.1. Signature de l'entente pour le futur site de compostage de la Régie
12. Rapport des comités
 - 12.1. Comité des finances et administration – états des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 30 septembre 2016.
 - 12.2. Comité consultatif d'urbanisme –
 - 12.2.1 C.C.U. 2016-09-50 Demande de rénovation du bâtiment principal, lot 5 011 211 du cadastre du Québec, Zone Va-6; Susan Shaughnessy.
13. Correspondance – aucune
14. Affaires nouvelles;
15. Période d'intervention des membres du conseil;
16. Période de questions d'ordre générale aux citoyens (limitée à 15 minutes);
17. Clôture et levée de la séance.

NOTE : Les séances sont publiques et se tiennent au : 144, rue du Couvent Ville de Mont-Tremblant